

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_034_B | Histoire de la folie, préparatifs \[B\]CollectionBoite_034_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item](#)[Dom Calmet : Dissertation sur les obsessions et possessions du Démon.](#)

Dom Calmet : Dissertation sur les obsessions et possessions du Démon.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b034_B_f0160**

Source**Boite_034_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles.**

Langue**Français**

TypeFiche**Lecture**

Personnes citées**[Calmet, Augustin](#)**

Références bibliographiques**[Examen de la prétendue possession des filles de la paroisse de Landes](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Dom Calmet :

Dissertation sur la possession et possession
du Démon.

" Il y a trois caractères de la possession et
qui roques dans la possession du Démon, et
il y en a beaucoup moins de réelle qu'il
y a d'imaginée. On ne le reconnaît par
d'ailleurs d'aucune autre que de celle qui sont
clairement marquées dans l'Écriture, ~~et~~ qui
se trouvent dans l'Histoire avec des circonstances
si sûres et si extraordinaires que l'on ne
peut raisonnablement en attribuer ni à la
malice, ni à l'imagination, ni à la superste-
rie de ceux qui contrefont les Possédés, ou des
ceux qui les supposent par des motifs d'intérêt
ou d'amour propre. Ne se commencent-ils jamais
ni de la vaine superstition du peuple, ni de
malin pouvoir de celui du Démon, ni des
maux miséricordes, ni de la sottise et de l'ignorance
des " Juifs " "



cité dans l'Archevêque de Paris et l'Archevêque
de Paris l'année dernière possession des filles de la
maison de Landy. (Ar. ms. 4824)

